

ATELIERS RH 2023

Mise à jour des fiches de fonction

Ce mois de novembre, la Commission Ressources Humaines de Présanse propose deux ateliers RH et participatifs sur la « **Mise à jour des fiches de fonction** ».

A l'appui de quelques expériences de Services, l'objectif pour les participants fut d'échanger sur leurs pratiques et de revenir sur les aspects méthodologiques comme sur leurs questionnements respectifs autour de la définition des emplois.

Afin de limiter les inscriptions à une trentaine de RH et directions et donc de permettre une dynamique de participation active pour chacun, le choix a été fait de tenir deux sessions distinctes sur cette même thématique.

A l'issue d'une présentation du contexte, les ateliers sont notamment revenus sur les outils disponibles aux professionnels RH des SPSTI, à savoir les déclinaisons du répertoire des compétences en SPSTI :

- ▶ Action en milieu de travail (AMT) / compétences.
- ▶ Fonctions support / compétence.

Conçus sur la base des thésaurus harmonisés de la profession (thésaurus des activités et non des emplois) avec l'aide d'un cabinet de consultant assistant notamment à la rédaction des compétences, et le recours à des experts de terrain, ces outils répondent à trois objectifs :

- ▶ Doter les SPSTI d'outils RH permettant d'identifier les compétences nécessaires à la réalisation de leurs missions.
- ▶ Permettre aux SPSTI d'identifier les compétences existantes et celles manquantes afin de mieux cibler les embauches et les formations nécessaires.
- ▶ Faciliter l'utilisation d'un vocabulaire commun. ■

 **Ressources :**

▶ **Retrouvez les supports de présentation des ateliers RH dans les Ressources de presanse.fr ▶ Organisation, SI et RH.**

ACTIVITÉ RÉALISÉE	AMT
Aider à l'évaluation des risques professionnels au sein de l'entreprise	
COMPÉTENCES ASSOCIÉES	
Accompagner l'entreprise dans l'estimation de la fréquence et de la gravité de l'exposition aux dangers identifiés au sein de l'entreprise.	
Participer à la détermination du niveau de risque en prenant en compte les critères adaptés (niveau de maîtrise du risque, analyse des situations de travail, place des EPI et EPC dans l'entreprise, etc.).	
Proposer une hiérarchie des risques professionnels dans le respect de la réglementation en vigueur.	
Formaliser un compte-rendu de visite et/ou un rapport d'intervention.	
<small>Atelier RH – Novembre 2023</small>	

Exemple de correspondance AMT / Compétences associées.